

### ORGANISATION

**Durée du module :**

7 heures sur 1 jour

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques - spécialiste en risque mécanique

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

245,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2023

Nouvelle Formation  
\* Non évalué en 2023

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Cette formation est ouverte à toute personne exécutant des travaux d'ordre mécanique à proximité d'équipements mécanique ou exerçant son métier dans des zones présentant des risques mécaniques.

**Prérequis :**

Néant

**Objectifs :**

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre mécanique.

Ainsi, la formation permet au stagiaire :

- D'acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité mécanique et des risques présentés par le travail à proximité d'équipements mécaniques.
- D'adapter les connaissances acquises aux travaux mécaniques pour travailler dans les zones d'environnement mécanique
- L'employeur pourra, à l'issue de la formation, délivrer à son personnel un titre d'habilitation M0, M1, M2, MR, MC, ME Manoeuvre / Vérification / Mesurage et/ou M2 Essai.

**Réglementation :** Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail - Norme NF C 18-510.





# DÉROULEMENT DE FORMATION

## Formation Hab. Méca. M0 M1 M2 MR MC



Préparation à l'habilitation Mécanique - M0 M1 M2 MR  
MC

(Ref : MOD\_2023087)

### PROGRAMME

#### Introduction :

- Notion de danger, risque,
- La prévention des risques,
- La réglementation sur le risque mécanique,
- Le Recueil de Prescription au Personnel de l'EDF.
- Le Plan de prévention,
- Les habilitations M0-M1-M2-MR-MC.

#### Les dangers et risques mécaniques :

- Qu'est-ce qu'un risque mécanique ?
- Les dangers physiques,
- Les dangers pour la santé.

#### Les informations sur les risques mécaniques :

- La fiche de poste (art R 4412-39 du code du travail)
- Préparation de son chantier.
- les différents régimes de travail .
- La consignation mécanique.

#### La prévention des risques :

- La signalisation de sécurité,
- Les équipements de protection (protections collectives et individuelles)
- Les équipements de secours
- Les consignes en cas d'urgence

**La Pratique :** Visites ateliers, présentation de machines etc .... (sur site, si possible)

*NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité au minimum) pour effectuer les travaux pratiques de la formation*

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc...permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

#### Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Matériel pédagogique :

Equipements de protection, outillage, etc ...

#### Modalités d'évaluation :

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur. Le titre d'habilitation mécanique sera délivré par l'employeur.

#### Périodicité :

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

#### Documentation stagiaire :

Aucune Documentation